



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau des élections

**Le préfet délégué pour l'égalité des chances,
chargé de l'administration de l'État dans le département de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur**

Arrêté préfectoral n° 2023 – DRCL – BDE - 026
fixant la composition des commissions chargées de l'organisation des élections pour le
renouvellement des juges des tribunaux de commerce de Meaux et de Melun

Vu le Code de commerce, et notamment les articles L. 723-13 et R. 723-8 ;

Vu le Code électoral ;

Vu le décret du Président de la République en date du 7 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Etienne PETIT, administrateur de l'État hors classe, sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 2 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Benoît KAPLAN, administrateur général de l'État détaché en qualité de sous-préfet, préfet pour l'égalité des chances auprès du préfet de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 26 juillet 2023 portant cessation de fonctions de M. Lionel BEFFRE, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23/BC/066, en date du 27 avril 2023, donnant délégation de signature à Monsieur Etienne PETIT, sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Seine-et-Marne ;

Vu les désignations effectuées par Monsieur le premier président de la Cour d'Appel de Paris les 2 et 25 juillet 2023 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les commissions électorales chargées de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion du renouvellement des juges des tribunaux de commerce de Meaux et de Melun, qui se réuniront le 5 octobre 2023 et éventuellement le 18 octobre 2023, sont ainsi composées :

Tribunal de commerce de MEAUX

Pour le 1^{er} et 2nd tour de scrutin (5 octobre et 18 octobre 2023)

Présidente titulaire :

Madame Sabine FORESTIER
Vice-présidente

Présidentes suppléantes : Madame Françoise CATTON
Vice-présidente
Madame Catherine MATHIEU
Présidente du tribunal judiciaire de Meaux

Membre titulaire : Monsieur Renaud NOIROT
Juge

Membre suppléant : Monsieur Maxime ETIENNE
Juge

Membre titulaire : Madame Josiane EICHSTADT
Fonctionnaire de la préfecture

Membre suppléant : Madame Catherine LASSEUR
Fonctionnaire de la préfecture

Tribunal de commerce de MELUN

Pour le 1^{er} et 2nd tour de scrutin (5 octobre et 18 octobre 2023)

Présidente titulaire : Madame GIACOMONI CHARLON
1^{ère} vice-présidente

Présidente suppléante : Madame Virginie COUTAND GUERARD
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des
contentieux de la protection

Membre titulaire : Madame Aurélie DANJOU
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des
contentieux de la protection

Membre suppléant : Madame Aurélie HEMONET
Juge chargée des fonctions de juge des contentieux de la
protection

Membre titulaire : Madame Josiane EICHSTADT
Fonctionnaire de la préfecture

Membre suppléant : M. Jean-Charles LAMEGARDE
Fonctionnaire de la préfecture

Article 2 : Le secrétariat de chaque commission électorale sera assuré par le greffier du tribunal de commerce.

Article 3 : Le secrétaire général par suppléance de la préfecture de Seine-et-Marne, la présidente du tribunal judiciaire de Meaux et la présidente du tribunal judiciaire de Melun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le **16 AOUT 2023**

Le préfet,
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général adjoint de la préfecture

Etienne PETIT